

Annexe B : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT [À PUBLIER PAR LE HCR]

Note : Le but de l'appel à manifestation d'intérêt est de solliciter l'intérêt de partenaires existants ou potentiels qui souhaitent participer à une opération du HCR et apporter des ressources complémentaires (ressources humaines, connaissances, fonds, contributions en nature, fournitures et/ou équipements) pour atteindre des objectifs communs comme convenu dans un accord de partenariat.

Les bureaux du HCR doivent fournir une brève description et le contexte du projet ainsi que les critères de sélection du projet. Un modèle d'appel à manifestation d'intérêt est présenté ci-dessous.

Il est important que les bureaux du HCR veillent à ce qu'il y ait une concordance entre les critères de sélection ci-dessous, la manière dont la note succincte de présentation est structurée (voir annexe C) et la manière dont les notes succinctes de présentation sont évaluées (voir annexe D).

Les bureaux du HCR doivent s'assurer que les critères reflètent la nature du partenariat / projet envisagé. A cet égard :

- Certains des critères énumérés ci-dessous ont le potentiel de limiter les opportunités pour les organisations locales, plus petites, d'être sélectionnées comme partenaires. Il s'agit par exemple de la "contribution des ressources" et de la "gestion du projet" qui peuvent jouer contre les acteurs locaux qui n'ont pas encore développé de solides cadres de contrôle interne. Une opération qui tente de mettre en œuvre activement l'agenda de localisation de la Grande Bargaine peut souhaiter ne pas inclure ces critères dans l'appel à manifestation d'intérêt, la note conceptuelle et l'évaluation.
- Les critères ci-dessous favorisent les organisations existantes ayant une présence existante. S'il est nécessaire d'explorer des partenariats avec des organisations qui ne sont pas encore présentes, mais qui ont le potentiel de mobiliser des ressources, alors des critères appropriés doivent être considérés autour, par exemple, de la rapidité et du coût de la mobilisation.
- La "rentabilité" peut être difficile à quantifier en l'absence d'un projet clairement défini et de l'obligation pour le partenaire de soumettre une note conceptuelle chiffrée. Dans de telles circonstances, il peut être possible d'identifier les principaux facteurs de coût d'un projet et de demander à l'organisation de fournir une indication des coûts standard. Par exemple, si un partenariat dépend fortement de la contribution des ressources humaines, il peut être demandé aux organisations intéressées de fournir une indication du nombre attendu d'équivalents temps plein qui seraient affectés au partenariat et de leur coût moyen attendu. Ces chiffres pourraient ensuite être comparés aux taux du marché, aux taux des services généraux/de terrain des Nations Unies, aux coûts du personnel facturés dans le cadre de partenariats précédents/courants de nature similaire dans le même lieu.

N° DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT / CEITUN2022001	
Titre et identification du projet : Assistance aux réfugiés et demandeurs d'asile dans le secteur de la santé publique	Emplacement du projet : National avec un focus sur le Grand Tunis le Gouvernorat de Médenine
Bref historique du projet :	



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

UNHCR/AI/2021/11 – Appendix B

Dans un contexte où la Tunisie accueille près de 10,000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés avec le HCR Tunisie et dont le nombre augmente chaque année, l'organisation s'engage dans une revue compréhensive de sa stratégie de santé. Le but est de renforcer et rationaliser les procédures en place et de fournir une assistance santé adaptée au contexte Tunisien pour le bénéfice des réfugiés et demandeurs d'asile.

Les personnes relevant de la compétence du HCR sont dispersées dans tout le pays, la majorité d'entre elles se trouvant dans le Grand Tunis, à Sfax et à Médenine, dans le sud, près de la frontière libyenne. Un certain nombre de nouveaux demandeurs d'asile sont secourus en mer en provenance de Libye, dont beaucoup arrivent traumatisés non seulement par la tentative de traversée dangereuse et stressante, mais surtout par les violences qu'ils ont subies en Libye. Par ailleurs, la Tunisie a été particulièrement touchée par la pandémie de Covid qui a détruit l'économie touristique qui employait de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile dont la reconstruction est encore difficile dans un environnement économique qui reste fragile dans le pays.

Toutes les personnes sous le mandat du HCR ont accès aux services de santé publique en Tunisie. Les services publics primaires sont les points d'entrée pour tous les soins de santé. Le HCR Tunisie a préparé des procédures opérationnelles standardisées (SOP) élaborées sur la base du plafond de remboursement de la sécurité sociale tunisienne pour l'orientation des personnes vulnérables vers les soins secondaires et tertiaires essentiels. Dans ce cadre, la procédure engage le HCR à couvrir les coûts des médicaments et examens diagnostic pour tous les réfugiés et demandeurs d'asile pour ensuite procéder au remboursement au cas par cas en ligne avec les SOPs. Bien qu'une somme moindre soit demandée pour les services de soins de santé, le tarif reste le même que celui appliqué pour les Tunisiens. Le HCR a également établi des procédures spécifiques lorsque le service public n'est pas disponible dans certaines zones ou lorsque des soins de santé spécifiques ne sont pas disponibles dans les institutions publiques.

Toutefois, la stratégie en place nécessite une revue approfondie pour apporter une nouvelle approche dans sa mise en œuvre qui réponde aux défis sérieux rencontrés dans le contexte spécifique de l'opération. C'est dans cette perspective que le HCR Tunisie envisage d'apporter une solution durable par une réponse sectorielle en matière de santé. Le HCR vise un cadre de partenariat qui apporte une expertise et connaissance technique dans le domaine afin de mettre en œuvre le programme de santé appropriée à la situation particulière des réfugiés et demandeurs d'asile à travers la coordination avec les hôpitaux publics et privés, le système de santé publique primaire, secondaire et tertiaire, les pharmacies, et canaliser toutes demandes médicales des personnes concernées vers les structures médicales publiques.

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt vise la sélection d'un partenaire de projet avec l'expertise et la disponibilité nécessaires pour accompagner le HCR Tunisie dans ses efforts de gestion de programme en matière de santé pour apporter l'assistance nécessaire aux besoins croissants des réfugiés et demandeurs d'asile.

Objectif, résultat escompté, activités principales, responsabilités et profil du partenaire :

Objectif : Apporter une solution durable qui offre un accès élargi aux services de santé existants sur tout le territoire Tunisien, notamment Grand Tunis, Sousse, Sfax, Médenine, Zarzis d'où (1) travailler avec les spécialistes de la santé (santé publique/médicale) ; (2) créer des liens/contrats/ accords officiels et pratiques avec les prestataires de services gouvernementaux ;



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

UNHCR/AI/2021/11 – Appendix B

(3) renforcer la coordination avec le secteur Gouvernemental et construire et étendre le réseau médical dans tous les gouvernorats avec des prestataires de services sélectionnés pour les activer au profit des réfugiés et demandeurs d'asile ; (4) traiter avec le secteur privé comme une deuxième ligne pour les services non disponibles dans le secteur public ; (5) établir des critères de référencement clairs et fonctionnels vers les services de soins de santé secondaires et tertiaires.

Résultat escompté et activités principales :

Le HCR Tunisie lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt qui a pour objet la sélection d'ONG pour la mise en œuvre du projet de santé dont les résultats escomptés et principales activités sont :

- La réponse de santé publique de HCR Tunisie se base sur un programme de santé compréhensif ;
- Une nouvelle stratégie de santé et des SOP clairs sont mis en place ;
- Les services de santé publique sont accessibles à toute la population de réfugiés et demandeurs d'asile sur tout le territoire Tunisien ;
- Les réfugiés et demandeurs d'asile bénéficient de traitement gratuit/avec remise, surtout pour les maladies chroniques ;
- Les examens de diagnostic sont effectués par des experts de santé et les soins vitaux secondaires et tertiaires sont fournis pour les cas très vulnérables ;
- Le système de référencement vers les services de soins de santé secondaires et tertiaires est fonctionnel et efficace ;
- Les données sont immédiates, disponibles et de qualité ;
- Production de rapports d'analyses cohérents, complets et de qualité.

Responsabilités du partenaire :

Le partenaire identifié aura une responsabilité de coordination avec les autorités étatiques et les d'autres acteurs intervenant dans le même domaine d'activité afin d'œuvrer, avec le HCR, à l'atteinte des objectifs du projet. Pour cela, il devra être déployé dans les lieux d'emplacement du projet. Il devra également être en contact régulier avec les populations ciblées. Ses responsabilités comprendront:

- Présence dans le Grand Tunis et dans le Gouvernorat de Médenine ;
- Cartographier et sélectionner des pharmacies privées des gouvernorats ; préparer des contrats formels et mettre en place un système de prise en charge fonctionnel et efficace ;
- Cartographier les services de santé publique disponibles pour évaluer la capacité, la qualité et l'accessibilité de ces services pour les réfugiés et demandeurs d'asile ;
- Assurer le suivi avec les cliniques privées étant la deuxième ligne de référence pour les services non disponibles dans les hôpitaux publics, pour assurer la prise en charge des cas d'urgence et critiques et établir la liste des services pour le référencement ;
- Renforcer les relations avec diverses organisations humanitaires qui travaillent dans les régions du nord et du sud, activer le tableau de bord en ligne avec un accès à l'information en support au système de référencement, pour éviter la duplication des services et fournir des statistiques ;
- Assurer le suivi des réunions avec les secteurs de santé gouvernementaux et privés organisées dans la région du nord et du sud ;
- Organiser des réunions régulières avec le Directeur du Bureau de santé et mettre en place un mécanisme de partage des données des cas vulnérables pour assurer leur intégration dans le système de santé national ;

- En collaboration avec diverses organisations dans les régions du nord et du sud, renforcer les sessions de sensibilisation et le niveau de connaissance des réfugiés et demandeurs d’asile sur les devoirs du HCR, le partenaire et les mécanismes de plaintes à travers la diffusion des messages HCR et l’utilisation du matériel d’apprentissage sur une large couverture de population ;
- Organiser des sessions de renforcement de capacité pour les services de santé publique en conjointement avec le HCR sur des thématiques pertinents ;
- Partager les rapports périodiques avec le point focal santé du HCR
- Concevoir les outils de collecte de données nécessaires pour s’aligner sur les indicateurs des programmes globaux de statistiques en ligne du HCR.

Profil du partenaire:

- Expérience pertinente et expertise technique dans le secteur de la santé ;
- Grandes compétences en rédaction, analyse et suivi de projet ;
- Excellentes capacités de communication et de coordination avec des acteurs multiples ;
- Acceptation dans les communautés, par les populations cibles et par les autorités, avec un ancrage local ;
- Connaissance accrue du contexte, des réalités du terrain et des difficultés propres à chaque zone ;
- Capacité d’adaptation à un contexte changeant et flexibilité dans la mise en œuvre du projet ;
- Excellentes capacités de mobilisation communautaire ;
- Respect des principes de protection – sécurité et dignité des populations affectées, participation, redevabilité ;
- Discrétion, prise en compte de l’aspect sécuritaire et respect de la confidentialité ;
- Neutralité, honnêteté, transparence et professionnalisme ;
- Grande disponibilité, flexibilité sur les horaires et respect des délais.

Population prise en charge ciblée : Réfugiés et demandeurs d’asile

Période du projet [dates de début et de fin du projet estimées] : 01/10/2022 – 31/12/2025

Délai de soumission:
18 juillet – 26 août 2022

Date de la décision et des résultats à communiquer aux candidats : 30 septembre 2022

Critères de sélection

<i>Choisir des critères pertinents</i>	Description des critères	Pondération attribuée (facultatif)
	Expertise et expérience du secteur : les compétences spécifiques requises, les spécialistes du secteur, les performances, les connaissances, les ressources matérielles et humaines. Connaissance de la protection pertinente, des principes humanitaires et de l’approche de l’âge, du genre et de la diversité (AGDM). Approche de la participation des personnes concernées dans le cycle du programme.	30



<p>Gestion de projet : capacité à réaliser efficacement les objectifs du projet grâce à des systèmes/processus de gestion solides, et à répondre aux attentes de toutes les parties prenantes, ainsi qu'à fournir des mécanismes de responsabilisation et une gestion financière saine, en tenant compte des résultats d'audit des précédents projets financés par le HCR, des performances passées et de l'audit externe des états financiers des partenaires et des recommandations d'audit en suspens (comptes débiteurs et recommandations liées au contrôle interne) le cas échéant. Politique claire de séparation des tâches, ainsi que l'intégration de la gestion des risques ; contrôle adéquat des actifs et de l'inventaire (le cas échéant).</p>	20
<p>Expérience et présence locales : programme en cours dans la zone d'opération ; connaissances locales ; participation à des forums de coordination inter-agences, impliquant les réfugiés et autres personnes concernées dans le cycle du programme ; confiance des communautés locales ; présence locale ; politique du partenaire sur les relations communautaires ; mécanismes de retour d'information et de plainte pour les personnes concernées ; groupes auto-organisés de personnes concernées ; et autres facteurs qui faciliteraient l'accès et une meilleure compréhension des personnes concernées et qui réduiraient les difficultés administratives.</p>	20
<p>Contribution de ressources : contribution prouvée et documentée de ressources au projet en espèces ou en nature (par exemple, ressources humaines, fournitures et/ou équipement) par le partenaire qui sont actuellement disponibles (ou potentiellement mobilisées par le partenaire) afin de compléter les ressources du HCR.</p>	10
<p>Considérations de sécurité : capacité à opérer dans des conditions de sécurité sur le site du projet ou dans le pays, ainsi que l'existence et la fonctionnalité des politiques, procédures et pratiques organisationnelles du partenaire lié à la gestion des risques de sécurité.</p>	
<p>Cout-efficacité : Preuve d'une méthodologie d'allocation des coûts partagés aux activités du projet. Preuve de l'existence de procédures/systèmes qui garantissent que les ressources maximales sont affectées aux résultats du projet tout en garantissant que les ressources sont également affectées aux activités qui garantissent que les risques du projet sont gérés de manière appropriée.</p>	10
<p>Expérience de travail avec le HCR : partenariats mondiaux et/ou locaux comprenant une connaissance des politiques, pratiques et programmes du HCR, y compris une compréhension et une capacité à travailler dans le cadre des limites de financement du HCR et des risques inhérents associés. Les partenaires qui ont trois opinions d'audit modifiées consécutives (avec réserve, défavorable ou désaveu) pour des projets financés par le HCR peuvent ne pas être pris en considération.</p>	10
<p>Durabilité environnementale : mesures visant à intégrer la durabilité environnementale dans les activités proposées. Les considérations environnementales sont alignées sur les objectifs du cadre stratégique du HCR pour l'action climatique.</p>	



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

UNHCR/AI/2021/11 – Appendix B

	Autres : selon les besoins du bureau du HCR pour tout projet spécifique (préciser)	
Autres informations : Capacité de passation de marchés : la capacité et l'aptitude à passer des marchés à l'échelle requise peuvent être exigées conformément à la note d'orientation de gestion du partenariat d'exécution n° 4 (révision 1) sur la passation de marchés par des partenaires dans le cadre d'un accord de partenariat. ¹		
Capacité du partenaire à atténuer, répondre et prévenir l'exploitation et les abus sexuels: il est rappelé à tous les partenaires potentiels de soumettre (via le portail des partenaires de l'ONU) leur auto-évaluation de la PSEA, avant la soumission d'une note conceptuelle, sauf si elle a déjà été évaluée par une entité de l'ONU ² .		

Issuing UNHCR Office

UNHCR Tunisia

Contact Address

Tuntu@unhcr.org

Signature, Head of Office


Hanan Hamdan

Full name and title, Head of Office

UNHCR Tunisia

Name of UNHCR Office

20/07/2022

Date

¹ See [Guidance Note No. 4 \(Revision 1\) Procurement by Partners](#) (2018).

² See [Factsheet – PSEA Partner Assessments](#)